

Le ministère des Armées et des Anciens combattants a annoncé, le 15 juillet 2026, l'attribution du marché de production de munitions de petit calibre en France au groupement composé de FN Herstal (mandataire), Cheddite et Nobelsport. Cette décision conclut la compétition européenne lancée par la direction générale de l'armement (DGA) en avril 2025, l'offre du groupement ayant été la mieux classée. La signature du marché est prévue au cours de l'été 2026, sous réserve de l'accomplissement des formalités prévues par le code de la commande publique.

La production, attendue en 2029, portera sur les munitions de 5,56 x 45 mm et de 7,62 x 51 mm, à balle ordinaire et à balle traçante, avec une capacité industrielle de 75 millions de cartouches par an. L'outil de production sera implanté à Clérieux, dans la Drôme, et devrait créer une vingtaine d'emplois. Les activités réalisées sur le territoire national concerneront dans un premier temps le chargement en poudre, l'assemblage des composants (amorce, étui, projectile) et le conditionnement. La qualification de sources d'approvisionnement européennes sur l'ensemble de la chaîne de sous-traitance est prévue à des fins de résilience, avant une possible extension de la production nationale à certains sous-composants, notamment les poudres et les amorces. Le ministère inscrit ce projet dans l'objectif de couvrir durablement le besoin d'entraînement des forces et la capacité à soutenir un conflit de haute intensité.

Un dossier ouvert depuis une dizaine d'années

Cette attribution intervient plus de vingt-cinq ans après la disparition de la filière nationale. La capacité industrielle française avait été démantelée avec la fermeture par Giat Industries de son usine du Mans, à la fin des années 1990, contraignant le ministère à s'approvisionner sur le marché mondial. Certaines munitions fabriquées sous licence étrangère se sont révélées moins performantes, voire défaillantes, ce qui a nourri les critiques parlementaires.

Dans le prolongement de la mission parlementaire conduite en 2015 par les députés Nicolas Bays et Nicolas Dhuicq sur la filière munitions, Jean-Yves Le Drian, alors ministre de la Défense, a tenté une première relance. En 2017, il signa un protocole d'accord avec TDA Armements (filiale de Thales), NobelSport et Manurhin afin de recréer une filière dédiée aux munitions de petit calibre, le projet devant être implanté à Pont-de-Buis, dans le Finistère. Le ministre avait présenté l'initiative comme une question de souveraineté nationale lors d'une visite de la poudrerie de Pont-de-Buis en mars 2017. Ce projet fut officiellement abandonné après la publication de la Revue stratégique de défense, en octobre de la même année, au motif d'une viabilité économique non garantie et de la possibilité de s'approvisionner à l'étranger.

Le contexte a évolué au début des années 2020. Au début du conflit ukrainien, le ministère de l'Intérieur a fait état de difficultés d'approvisionnement en munitions de petit calibre pour les forces de l'ordre, le stock ne représentant plus que deux mois de visibilité. Les tensions apparues lors de la pandémie de Covid-19 et de la guerre en Ukraine ont conduit la DGA à réviser sa position. En décembre 2023, le ministre des Armées Sébastien Lecornu a commandé une étude à la DGA sur les conditions d'une recréation de la filière.

La voie franco-belge s'est ensuite précisée. En mai 2024, les ministres de la Défense français et belge ont signé une lettre d'intention prévoyant la réimplantation d'une filière en France en

s'appuyant sur FN Herstal. En novembre 2024, le groupe FN Browning, maison mère de FN Herstal, est entré en négociations exclusives pour racheter le français Sofisport, propriétaire notamment de Nobel Sport et de Cheddite. Le ministère a toutefois choisi de passer par un appel d'offres ouvert plutôt que par le fléchage initialement envisagé vers l'industriel belge — procédure lancée en avril 2025 et dont le résultat vient d'être annoncé. FN Browning avait publiquement indiqué son intention d'installer une chaîne d'assemblage de munitions de petit calibre à Clérieux, dans la Drôme, site finalement retenu.

Le marché attribué ne couvre pas le calibre 9 mm, pourtant évoqué dans les réflexions antérieures, et le volume de 75 millions de cartouches par an reste inférieur aux besoins totaux des forces armées et de sécurité intérieure, ce qui implique le maintien d'approvisionnements complémentaires.